L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, rue 79 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI 4 FEVRIER 1880.

# FRANCE.

## Chambre des Députés.

Séance du 17 janvier.

**Suppression des sénéchaux.**

MM. Lenglé et Haentjens défendent à interpeller le gouvernement sur la conversion de la rente 5 0[0.

M. Magnin demande la discussion immédiate.

M. Lenglé monte à la tribune, pour développer son interpellation.

Paris, 17 janvier, 3 heures après-midi.

M. Lenglé demande à MM. Magnin et Wilson, qui, avant leur accession au ministère, étaient favorables à la conversion de la rente, de s'expliquer catégoriquement sur la question, afin que les incertitudes qui règnent, touchant la conversion, ne restent point un prétexte d'agiotage. (Bruits divers.)

Paris, 17 janv., 3 h. 1[4 après-midi.

M. de Lenglé, continuant à développer son interpellation, soutient que la conversion est rationnelle et légale. En effectuant la conversion, le gouvernement, dit-il, ne ferait qu'user de son droit.

Il soutient que cette mesure, qui aidérait au dégrèvement des impôts, ne saurait être impopulaire. "L'Empire a osé faire la conversion de l'amnistie (Bruits à gauche); à vous de décider s'il convient que la République soit moins démocratique que l'Empire."

M. Magnin répond que la question de la conversion n'est pas nouvelle pour la Chambre. Il vient répéter, aujourd'hui, la déclaration que le gouvernement a déjà faite, en 1879.

Le gouvernement est le meilleur juge de l'utilité et de l'opportunité de la conversion. "Pour moi, ajoute le ministre, je considère comme un devoir de ne pas répondre davantage à cette interpellation.

"J'ajouterai, d'ailleurs, que de pareilles interpellations ont de fâcheux résultats et ne peuvent qu'agiter et troubler le marché public.

"Je demande donc à la Chambre de donner à cette interpellation la même solution que celle qu'elle a déjà donnée aux interpellations relatives au même sujet."

M. Haentjens monte à la tribune pour répondre au ministre.

Paris, 17 janv., 3 h. 3[4 après-midi.

MM. Lenglé et Haentjens déposent un ordre du jour motivé.

Après quelques observations de M. Journet, le scrutin est ouvert sur l'ordre du jour pur et simple demandé par le gouvernement et qui a toujours la priorité.

En voici le résultat: Votants, 438; majorité absolue, 220; pour l'ordre du jour pur et simple, 310 voix contre 128.

La chambre adopte l'ordre du jour pur et simple.

Paris, 17 janv., 4 h. 1[2 après-midi.

La Chambre des députés adopte différentes conventions télégraphiques.

Pere MM. Lepère et Sadi-Carnot déposent divers projets de loi.

On passe, ensuite, à la discussion de la proposition Duvaux, sur l'aumônerie militaire.

M. de Kerjégu combat le projet. Il dit qu'il ne faut pas exclure Dieu des casernes, ni empêcher les soldats d'aller à la messe. Au nom des pères de famille et au nom de l'honneur national, M. de Kerjégu demande à l'Assemblée de ne pas adopter la proposition.

M. Duvaux, rapporteur de sa proposition sur la suppression de l'aumônerie militaire, dit que le précédent orateur n'a apporté dans le débat aucun argument nouveau et auquel il n'ait pas été répondu à la dernière session.

Il termine en disant: Nous n'attaquons pas la religion, mais nous voulons mettre enfin un terme aux entreprises, chaque jour plus audacieuses, du cléricalisme. (Très bien! à gauche.)

M. de la Bassetière demande l'avis du gouvernement.

M. le général Farre, ministre de la guerre, déclare formellement qu'il adhère au projet de M. Duvaux. (Très bien! à gauche.)

La présence des aumôniers dans l'armée est excessivement fâcheuse, au point de vue militaire. (Applaudissements.)

Un scrutin est ouvert sur un contre-projet de M. de Kerjégu, qui est repoussé par 355 voix contre 110 et 2 bulletins blancs, sur 467 votants.

L'article 1er, mis aux voix, est adopté.

L'article 2 est également adopté, sauf la partie de cet article qui supprimait les aumôniers des hôpitaux et des pénitentiers éloignés de plus de cinq kilomètres d'une église paroissiale.

L'article 4 proposant la suppression de l'aumônier de l'école Saint-Cyr est repoussé.

L'ensemble du projet, ainsi modifié est adopté par 354 voix contre 120.

La séance est levée.

*Le Courrier du soir* dit à propos de cette séance:

Une voix monarchique maladroite a réclamé, au moment où l'on allait voter, l'opinion du gouvernement.

Ah! elle ne s'est pas fait attendre l'opinion du gouvernement.

En trois phrases nettes, pondérées, clairement articulées, scandées pour ainsi dire, le ministre de la guerre a fait sien le projet de M. Duvaux.

Il a montré le rôle dissolvant, au point de vue de la discipline, joué par l'aumônier militaire. Puis, à la droite stupéfiée, il a jeté ce dernier mot: "Vous aviez demandé l'opinion du gouvernement; je l'ai dite."

Des applaudissements chaleureux, longtemps prolongés, et plusieurs fois répétés ont salué le début parlementaire du général Farre.

Le Grand Prix Capital.
$30,000.
$30,000.
$30,000.
$30,000.
$30,000.
$30,000.
$30,000.
$30,000.
Tirage le 10 février.

## Législature de la Louisiane.

### Séance de mardi 3 février.

**SENAT.**

Le lieutenant-gouverneur McEnery a appelé le Sénat à l'ordre à midi. Trente membres étaient présents.

Le président a nommé MM. Augustin et Aby membres du comité des deux Chambres pour opérer le transfert des fonds de la milice.

Un mémoire des instituteurs et des institutrices des écoles publiques de la Nlle-Orléans, demandant le paiement de salaires, a été envoyé en commité de l'éducation.

—Les bills suivants ont été présentés:

Par M. Estopinal—Un bill relatif aux avocats du districts dans tout l'Etat; un bill défendant aux shérifs et aux greffiers de vendre d'avoir des piques chargées sous les jurés de police.

Par M Burke—Un bill pour modifier beaucoup de causes insérées sur le dossier de la cour suprême.

—Une résolution de M. Foster chargeant un comité de trois membres de représenter aux différents comités les questions dont la Législature est tenue de faire d'en mettre de fin, conformément à un rapport du comité—a été adoptée.

Le rapport du comité de finances relatif au renvoi de l'ex-gouverneur Nicholls, a été adopté.

Le bill qui prohibe la vente de graines de coton entre le coucher et le lever du soleil, sans permission de transfert du coton dans les limites d'une habitation, sous les ordres du propriétaire, a été adopté.

Le bill allouant dix mille piastres pour la cotisation d'un bureau d'agriculture et d'immigration, a été adopté par un vote de 19 contre 14.

Le bill qui autorise les compagnies de chemins de fer à démolir des ponts, sans obtenir de restriction de leurs voies, et au paiement de leurs franchises, a été adopté par un vote de 26 contre 5.

Le bill de M. Marston ordonnant à l'auditeur et au trésorier de garder, pour les dépenses de 1880, les sommes appartenant au fonds général en vertu de l'article 34 de l'ordonnance de la dette de l'Etat, a été omis en vertu de la clôture.

Après une séance à huis clos, le Sénat s'est ajourné à mercredi—aujourd'hui—à midi.

**CHAMBRE.**

Présidence de M. Ogden.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi et un quorum est présent. M. Cragoyne occupe le fauteuil.

**Résolutions, mémoires et résolutions.**

Par M. Butler: Une résolution ajournant la motion des Représentants pour lundi soir en présence Boutaille qui a l'intention d'y faire une interpellation à l'adresse. Adoptée.

M. Butler présente un mémoire des professeurs des dentes qui se plaignent de n'être pas payés. Ils demandent par suite de la réduction de l'allocation, que les comités leur fassent payer ce qui leur est dû et leur demandent qu'ils ne seront plus à leur procurer le nécessaire. Le personnel enseignant ne saisit avec qui réclamer le fonds, sont bien conditionnés, mais ne peuvent pas en user le nécessaire qui manque. Le réclamer de l'Etat le partien qu'il doit acquitter pour les dépenses de nouvelles et de déficiences de 1879. Le mémoire est renvoyé au comité et demande à la Législature pour obtenir quelque secours.

Chez nous peut sans difficulté, attendu qu'on en demander, la municipalité, la Législature et les contribuables ne sont pas le sou, mais seulement (rire bien).

**Rapports et demandes.**

Comité judiciaire—Favorablement sur le bill qui fixe le salaire des greffiers de cours de ville. Rapport favorable sur le bill 26.

**Avis de bills.**

M. Adams donne avis qu'il présentera un bill pour abroger les bureaux des commissaires de paroisse.

**Mouvement de bills.**

Par M. Shepherd, No 66, un bill pour pouvoir le Bureau de l'Adjudant-Général.

Par M. Dudenhefer, bill No. 67, autorisant les Pompes les mariages entre certaines personnes.

Par M. Pelt, bill 91, pour protéger le gibier de plaine.

Par M. Wise, bill 94, pour amender les statuts concernant.

Par M. Williams, bill 94, pour régler les salaires des juges.

Par M. Philips: Pour rapeler le bill 94 de la session extraordinaire de 1878, intitulée: loi autorisant J. H. Finnegan le droit d'établir et d'exploiter un ferry sur le Mississippi, dans la paroisse Jefferson et de collecter un droit sur les passagers et sur les marchandises et bestiaux à transporter et de prohiber l'établissement de tout autre ferry à moins d'un mille au-dessus et au-dessous du dit ferry.

Par M. Richardson: Pour autoriser MM. Hooper et Sandrick à représenter l'Etat.

Par M. Curley: Pour l'organisation de la compagnie de l'abattoir.

**Les bills.**

Le 53 de M. Mahoney pour mettre en vigueur l'article 235 de la constitution, relativement au travail des marins étrangers sur la levée est ajourné.

Le comité judiciaire fait un rapport défavorable sur de bill. Objection est faite à ce bill parce qu'il contient des comités étant le même que celui de M. Dudenhefer qui a été rejeté la veille.

Sur la motion de M. Jones le bill est indéfiniment ajourné par 42 contre 33.

Les divers bills présentés hier sont lus une seconde fois et référés.

**Ordre spécial du jour.**

On appelle l'affaire de David Young, et on lit une opinion de l'avocat général après laquelle le règlement de David Young avec le bureau d'école de la paroisse Concordia n'est pas de nature à le mettre à l'abri des poursuites judiciaires pour détournement de fonds publics et par conséquent il est intelligible sous la Constitution à siéger dans l'Assemblée Générale.

M. Billieu demande que le rapport de la majorité de ces bills soit adopté.

M. Congrove demande que la Chambre ignore les deux rapports faits en sens contraire et que D. Young soit déclaré intelligible.

Sur motion de M. Billieu le substitut de M. Allain est déposé sur le bureau.

Par consentement de la Chambre, M. David Young est admis à s'expliquer devant la chambre. Il nie toutes les imputations contre lui en général et soutient que s'il en avait l'opportunité il établirait le contraire.

M. Allain propose que l'affaire soit référée au comité judiciaire qui fera un rapport sur la question de légalité.

Sur la motion de M. Kavanaugh, la motion est déposée sur le bureau.

M. Allain propose alors que l'affaire soit ajournée au lendemain à 1 heure. La motion est déposée sur le bureau.

Sur la motion de M. Richardson, le Col. Wade R. Young qui s'était retiré de la contestation, s'adresse à la Chambre au nom du peuple de Concordia et explique le règlement du Bureau d'école de la paroisse Concordia. Il soutient et soutient que le Bureau a fait son devoir en sauvant pour le fonds d'école tout ce qu'il était possible de sauver, mais que ce serait une mesquerie que d'exiger que ce fut un règlement parfaitement et tel que celui que la Constitution exigerait. Au nom de la vertu et de l'intelligence de la paroisse de Concordia il demande à la Chambre d'adopter la motion de M. Billieu.

M. Allain s'y oppose et insiste pour l'admission du contestant.

M. Dudenhefer soutient de son côté que le rapport présenté par lui est celui de la majorité.

M. Richardson se prononce pour la motion de M. Billieu; MM. Jackson et Locke s'y opposent.

M. Kavanaugh et Vincent se prononcent pour l'intelligibilité de Young.

D'après quelques considérations présentées par M. Ogden, la motion de M. Billieu est adoptée par 61 contre 14.

Une motion de reconsidérer le vote est déposée sur le bureau et la Chambre s'ajourne.

| Mardi 10 Février. Prix Capital | |
|---|---|
| $30,000. | |
| $30,000. | |
| $30,000 | |
| $30,000. | |
| $30,000. | |
| $30,000. | |
| $30,000. | |

# CHRONIQUE DE LA VILLE.

**Nouvelle-Orléans, 4 février.** — Température—Temps clair et beau, température stationnaire ou baissant légèrement, légère hausse du baromètre, vents généralement du nord, à l'Ouest.

**Température du 3 février 1880**

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

| | Fahrenheit. | Centigrade |
|---|---|---|
| 6 heures du matin | 32 | glace |
| Midi | 50 | 10 |
| 3 P. M. | 56 | 13 |
| 6 P. M. | 56 | 10 |

**Bulletin météorologique.**

Mardi, 3 Février, 3 h. 42 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes ci-dessous:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Augusta, Gla | 49 | Louisville, Ky | 36 |
| Atlanta | 43 | Memphis, Tenn | 40 |
| Galveston, Tex | 42 | Mobile, Ala | 53 |
| Cairo, Ill | 34 | Montgomery, Ala | 48 |
| Chattanooga, Tenn | 38 | Nashville, Tenn | 37 |
| Cincinnati, O | 35 | New Orleans, La | 55 |
| Davenport, Iowa | — | Omaha, Neb | 16 |
| Dubuque, Iowa | 18 | Pittsburgh, Pa | 27 |
| Galveston, Texas | 51 | Savannah, Gla | 52 |
| Indianola | 54 | Shreveport, La | 43 |
| Keokuk, Iowa | 18 | St Louis, Mo | 22 |
| Key West, Fla | 72 | St Paul, Minn | 15 |
| La Crosse, Wis | 14 | Vicksburg, Miss | 49 |
| Leavenworth, Kas | 22 | Yankton, D. T | 17 |

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux en plus basses).

| | | | |
|---|---|---|---|
| Augusta | 16 08 | Nashville, Tenn | 8 02 |
| Cairo, Ill | 22 03 | New Orleans | 3 08 |
| Cincinnati, O | 17 11 | Omaha, Neb | 6 10 |
| Davenport, I | — | Pittsburgh, Pa | 6 08 |
| Keokuk, Iowa | 3 00 | Shreveport, La | 3 07 |
| La Crosse, Wis | glace | St Louis, Mo | 9.09 |
| Leavenworth, K | 2.09 | St Paul, Minn | glace |
| Louisville, Ky | 8 06 | Vicksburg, Miss | 29 10 |
| Memphis, Tenn | 18 11 | Yankton | glace |

'Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

GEORGE H. ROHR,
Sergeant Signal Corps, U. S. A.

**Naissances, mariages et décès** inscrits au bureau de santé le 3 février:

Mariage—L. M Tevada à Mlle B A. Préot.

Andrew Grant à Mlle B Connolly.

J. Balangio à Mlle E. Bosso.

Léon Quantin à Mlle M. E Grillot.

Daniel Morgan à Mlle E. Duncan.

Wm Heywood à Mlle P. Lawson.

James Robinson à Mlle Ady More.

J. Julius Nunez à Mlle Mary E. S Saltzman.

Thomas Carter à Mlle Josephine Hoffman.

Patrice Félix Arroyo à Mlle Marie Bonny.

Charles Pique à madame veuve Marie Lizie.

NAISSANCES—Mme D. J. Daly, un garçon, 30 décembre.

Mme B. Duffourg, une fille, 30 janvier.

" Henry Bell une fille, 12 janvier.

" E. J. Rodrigues, un garçon, 25 janvier.

" Charles Escher, une fille, 28 janvier.

" Frank Loeb, un garçon, 18 janvier.

" George Dodd, un garçon, 19 janvier.

" Wm. Morel de Guiramanda, une fille, 24 janvier.

" Alcée D. Morand, une fille, 20 janvier.

" Giovanni Piraino, une fille, 29 janvier.

DÉCÈS—Louise Monnier, 3 ans, Miro et Hôpital.

Martin Crain, 67 ans, à l'asile des Petites Sœurs des Pauvres, natif d'Irlande.

Mme A. Duverney, 24 ans, salle des aliénés, native de North Wales.

Juliette Montignac, c., 48 ans, coin Robertson et Chemin du Bayou, native de la Nlle Orléans

Alexandre Toussaint, c., 95 ans, 493 rue St-Jean Baptiste, natif de la Martinique.

Ellen M. Flynne, 2 mois, 257 rue Lafayette, native de la Nlle Orléans.

Chas. E. Smith, c., 23 ans, 352 1[2, rue Première, natif de la Nlle-Orléans.

Annie Finnigan, 80 ans, 287 rue Gravier, native d'Irlande.

Michel Murphy, 48 ans, rue Morales, près Espagne, natif de la Nlle-Orléans.

Fritz Chenet de Lasalinière, 56 ans, 119 rue Dauphine, natif des Antilles.

Marie Désirée Lesatanpeau, 8 ans, coin Ste-Anne et Royale, native de la Nlle-Orléans.

**Le premier district de levées.** — A la réunion des commissaires du premier district de levées, le préambule et les résolutions qui suivent ont été adoptés:

Attendu que le bureau des ingénieurs de l'Etat a démontré au bureau des commissaires du premier district de levées que le produit de la taxe de levées, de 1879, a été sagement employé à l'exécution de travaux utiles; que les travaux à exécuter dans les limites du premier district exigeront une taxe spéciale de cinq mills—tout ce que permet la loi.

Il est résolu qu'une taxe spéciale de cinq mills, ad valorem, sur les propriétés et les biens imposables situés dans les limites du premier district de levées, est imposée, devra être payée en 1880, d'après les tableaux d'évaluation de 1879, et perçue conformément à la section 8 de la loi No 33 du 10 février 1879.

Il est résolu qu'une copie de cette résolution devra être transmise à l'auditeur des comptes publics de l'Etat, afin qu'il en donne avis aux assesseurs et aux percepteurs des paroisses qui forment le premier district de levées.

**Confirmations.**—Le Sénat a confirmé, hier matin, les nominations suivantes, faites par l'ex-gouverneur Nicholls dans le courant de 1879.

Emmanuel Johnson, constable de la paroisse Concordia.

Gustave G. Fazende, juge de paix du troisième ward, et Stephen Duncan Gustine, maire de la ville de Kenner.

Owen McLeavre, coroner de la paroisse St. Jean-Baptiste.

Ernest Perret, inspecteur des poids et mesures de la paroisse St. Jean-Baptiste.

C. A. Moissett, notaire public de la paroisse Vermillion.

Wesley Dixon, coroner, John G. Gosnes, constable du Sixième ward, W. C. Young, juré de police du 7me ward.—de la paroisse Tensas.

—Il a confirmé les nominations suivantes faites par le gouverneur Wiltz:

Thomas N. Nésom juge de paix du sixième ward de la paroisse East Feliciana.

F. R. Trudeau, assesseur de la paroisse West Baton Rouge.

**Société française d'assistance mutuelle de Jefferson.**—Nous avons sous les yeux le rapport annuel de la gestion des affaires de cette utile société, dont M. D. Pochelu est le président et M. J. M. Dumbarneau, le secrétaire.

Le 1er janvier 1880 la Société se composait de 148 membres et de 11 vouvens, en tout 157. La balance en caisse le 1er janvier 1879 était de $1489 19, et elle se trouvait au 8 janvier 1880 de $1,956 01, il était dû en outre $252 50 pour cotisations. Les recettes de l'année ont été de $1884 45 et les dépenses de $1160 63 ce qui a laissé un excédant de $523 82.

**Prestidigitation.**—M. Marin, prestidigitateur, a donné hier soir, au théâtre de l'Opéra, un deuxième représentation devant une jolie chambrée. Ses tours ont été exécutés avec beaucoup de dextérité et sont vraiment inoyenables.

**Les marchands.**—Le joute a recommencé, hier matin, à neuf heures et a fini à onze heures du soir. M. Dobler avait marqué 175 mulles; M. Hoffman 117; M. Bonnet 135; M. Bowman 88; M. Bemis 69; M. Kelly 93; M. Miller 90 et M Roberts 143. M. O'Leary a fait 5 milles en 29 minutes et Mlle [illegible] 1 mille en 13 minutes.

**Cours criminel.** — A la cour criminelle supérieure, Maurice M. Dreyfus est accusé d'avoir, le 6 janvier 1880, détourné cent-quatre-vingts piastres au préjudice de M. J. P. Sarrazin, dont il était agent.

Les grands jurés se sont réunis à onze heures et se sont ajournés aussitôt. La cour lui a prié de signaler à l'attention des autorités la nécessité de remédier au froid excessif qu'il fait dans la bâtisse.

Le petit jury pour le mois de février a été annoncé, il se compose de:

MM. E B Scott, Jacob Koenig, F S Washington, Jno F Peters, W B Duncan, Jr, Martin Nae, William Archer, August Pierre, Hugo Reusch, H E Dowty, Geo Weiss, A Martin, Henry Kelley, E Wehrlin, A Lechaux Jr, W H Cummings, Henry W Frye, Gustave Arnouilt, F Muller, Arthur L Freret, Paul Salvadore, John Beatty, Joseph Mitchell, John Berry, G W Wilson, M J Mc Adams, F P Higgins, D T Cummings, H S Marks, W D Freeman, W M Falconan, J Finnegan, Chas de Armas, T Thornton, B F Skidmore, J H Connors, John E Benesi, A Albert, Simon Heber, B Faits, Henry Schelling, Bernard Moresh, M Strassel Theodore Tiene, E J Duplantier, Chauncey Taylor, Theodore Kihneman, George Dillenkofer.

A la première cour de district, le jugement de Joseph E. Williams, accusé de larcin, a été remis à mercredi, aujourd'hui; celui de Peter Haas, et de Rebecca Foster, accusée de larcin; celui de Jack Lynch, accusé de méchanceté ont été renvoyés indéfiniment.

MM. M. C. Kennedy, T. O. Durrive, G. Gardner, Jacob Becker, N. H. Silk, C. A. Anderson, Anthony Weber, Louis Leonhard, W. N. Brown, Léon Levy, Frank Hawith, Philip W. Diehmann, John A. Brisbrane, E. L. Bourgeois, Louis Pelarine, Frank Masina, L. L. de Sarites, Thomas McKendrick, Wm Donaghue, Wm Meyers, E. Douvillier, Victor Commager, W. W. Mahoney, Benj. Salm, N. Miller, Louis Richm, J. B. F. Willis, H. Meissonnier, J. K. Haskett, David Rosenberg, Hubert St. Amaud, Thos. Thorn, Henry Singer, V. C. Billeaux, Francis Shirob, J. C. Rodd, Wm. S. Levy, Andrew Lacy, M. Ponjuan, R. H. Walker, C. A. Miltenberger, jr., Dudley Selph, John Cox, Joseph Allain, James Thibaut, G. Massabo, rempliront les devoirs de jurés durant le mois de février.

**Cour du juge Miltemberger.**—Lina Johnson, accusée d'assaut à main armée, a été acquittée.

Willis Pugh, alias Nigger Willis, accusé de larcin, Arthur Bastian, accusé d'assaut et batterie, ont été envoyés devant la première cour de district. Cautionnement $250.

D. Laclaverie, accusé d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes, Joe Bienville, accusé de voies de fait, ont été acquittés.

Isaac Williams, accusé d'insulte, a dû fournir un cautionnement de $100 pour répondre de sa bonne conduite.

Andrew Armsbruster et Alfred Chadin étaient accusés d'assaut et batterie, le juge a acquitté Armsbruster, et envoyé Chadin devant la première cour de district. Cautionnement de $250.

George Reiger, accusé de voies de fait, a été envoyé devant le même tribunal. Même cautionnement.

Un affidavit accuse un vendeur de billets de loterie d'avoir enfreint la deuxième clause de la loi 44 de 1870, laquelle prohibe la vente. Cautionnement de $250 en attendant l'instruction.

Ben John alias Ben Lewis, accusé de vol et de port d'armes cachées, n'ayant pu fournir un cautionnement de trois mille deux cent cinquante piastres, a été envoyé en prison en attendant l'interrogatoire.

**Ecoles publiques.**—Il y aura ce soir, à 7 heures, au No 39 rue Bourgogne, réunion du Conseil de Direction des écoles publiques.

**Cour du juge Sheehan.**—Charles Brison, accusé de larcin; John Gaffney, accusé d'avoir enfreint l'ordonnance 5,046, A. S.; Jas. Williams, accusé d'assaut et batterie, et M. Raymond, accusé d'assaut à main-armée—ont été acquittés.

Hy Stevenson, accusé de voies de faits, a été envoyé devant la première cour de district. Cautionnement de $250.

Le juge a envoyé, à la maison de correction, Johnny Jennins, qui était accusé d'être entré la nuit dans une maison, avec effraction.

Sahra Gibbs, accusée d'assaut et batterie, a été condamnée à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse.

John Gallagher, alias Brockey, accusé d'avoir assailli et blessé Mary——fournira un cautionnement de $250, ou passera trente jours à la prison de paroisse.

**Conseil de ville.**—Le conseil de ville a siégé, hier, à midi, sous la présidence du maire. Les administrateurs Behan, Chevalley, Glynn, Isaacson, Marks et Meally étaient présents.

M. Marks a annoncé les nominations suivantes pour son département:

| | Par mois. |
|---|---|
| Théodore Marks [renommé] secrétaire | $125 00 |
| Charles G Fletcher [renommé] commis en chef | 125 00 |

M. Glynn a fait les nominations suivantes:

| | Par mois. |
|---|---|
| T. G. Uhlhorn, commis en chef | $150 00 |
| Wm. H. Morgan, teneur de livres | 125 00 |
| A. Willoz, commis aux mandats, | 112 50 |
| Benj. H. Watkins, commis aux taxes | 112 50 |
| Chas. A. Butler, teneur de l'individual ledger | 100 00 |
| P. S. Campbell, commis aux transferts | 100 00 |
| Wm J. Comufood, commis aux procédures | 100 00 |
| Geo. G. Wagner, messager | 50 00 |
| T. C. McCandlish, commis aux taxes | 100 00 |
| P. J. Ford, commis aux taxes | 100 00 |
| R. L. Brown, commis aux inscriptions d'hypothèques | 100 00 |

—L'ordonnance suivante a été adoptée:

Section 1—Les revenus perçus en 1879 non inclus dans les recettes de 1879, et s'élevant à $95,000, les reliquats d'allocations, s'élevant à $22,599.80; $77,988.37 du 10 pour cent des produits de taxes de 1879, non encore allouées; le tout forment la somme de $195,588.17—sont affectées pour combler le déficit des allocations mentionnées dans la section 2.

Section 2—Les ordonnances Nos 4824 et 4857, A. S., sont amendées de manière à augmenter les recettes et en porter le chiffre à $172,988.37: que les allocations soient changées par le transfert des reliquats, pour combler les déficits.

Une lettre de MM. F. Hassan jr., B. D. Woods et autres qui demandent la permission de faire construire une estrade (sans qu'il en coûte rien à la ville) sur la Place Lafayette, pour le Mardi-Gras, a été soumise à l'administrateur du département de la police.

Une lettre de la société sanitaire auxiliaire, relativement aux immondices jetées dans des terrains du troisième et du quatrième *wards*, a été soumise à l'administration de département des travaux publics.

Une lettre de M. Edgar Bouligny demandant l'autorisation de construire une estrade provisoire autour de la statue de Clay, a été envoyée à l'administrateur du département de la police.

Une résolution de M. Marks priant le maire d'inviter l'ex-président Grant à venir à la Nouvelle-Orléans, à son retour aux Etats-Unis, a été adoptée.

Le Conseil s'est ajourné à lundi prochain, à midi.

**Paragraphes.**—Les Burke Rifles—compagnie F. du Crescent City Battalion—ont été Atwood Violett capitaine, F. O. Minor premier lieutenant, David Montgomery second lieutenant, R. A. Hickley second lieutenant jr., Henry L. Diamond 1er sergent, Jas Wilson deuxième sergent, W. C. Williams troisième sergent, E. Langhoff quatrième sergent, James H. Gaven cinquième sergent, J. J. Bleatley premier caporal, H. M. Phelps deuxième caporal, Charles Oliver troisième caporal, Charles W. Duncan quatrième caporal et secrétaire.

—Les agents du département du revenu intérieur fédéral arrêtent les marchands qui vendent des cigares dans les rues sans être munis de la licence.

—Le juge Billings a refusé une nouvelle audition de cause à la municipalité dans le procès que lui ont intenté MM. Andrew Collins et Henry Beer.

—M. Patton et les administrateurs ont siégé, hier, deux fois, à huis clos.

—La destruction du magasin de chaussures—bottines et fonds—de M. James Brandin, à Pensacolaure des rues Franche et Chartres, entraîne une perte de mille piastres, couverte par une assurance.

—M. Brown, voyer de la municipalité, a passé la nuit de lundi à mardi, sur la propriété Cazabonne (à sept milles au-dessous d'Algier) où une prévenue s'est déclarée. Il est arrivé à l'hôtel de ville, hier, à midi, et a annoncé que la brèche est réparée, qu'il n'y a plus de danger d'inondation. La ville a fourni les matériaux, et le bureau des ingénieurs de l'Etat a exécuté les travaux.

—Il a été annoncé, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $76,441 39, dont $13,417 77 provenant du département du revenu intérieur, $2260, en or, $420 92, en argent, et $2,461, en billets, provenant de la douane, $11,004 71 du bureau de poste, $48,207 09 de différentes sources.

—L'individu trouvé noyé dans un fossé sur la voie ferrée du chemin Pontchartrain, se nommait Peter Western; il était âgé de 35 ans et était natif de la Virginie.

—Hier matin, à dix heures, Thomas Dwyer, âgé de mine ans, est tombé d'une des machines de l'usine d'huile de Magnania, située au coin des rues Tchoupitoulas et Julie, qu'il épousseutait dans le moment, et s'est fracturé le crane; la mort a été instantanée.

—Hier matin, à neuf heures, Laura Parker, de couleur, a été arrêtée au coin des rues Clara et Lafayette, accusée d'avoir assailli Mme Alexander avec une hache, dans l'intention de commettre un meurtre.

—Hier soir, à huit heures, un incendie a éclaté dans les dépendances d'une maison vide, située rue Rocheblave, entre les rues Kerlerec et Columbus. Les flammes ont été promptement éteintes; les dégâts s'élèvent à vingt-cinq piastres. On suppose que le feu a été mis par un incendiaire, la bâtisse étant saturée d'huile de charbon. Le rapporteur de l'*Abeille* n'a pu savoir à qui appartient la maison et si elle est assurée. L'alarme a été donnée à la boîte No 241, au coin des rues Galvez et Bayou.

—Hier, à cinq heures de l'après midi, Paul Givens, petit garçon vendeur de journaux, a été renversé et écrasé au coin des rues Canal et Camp, par une charrette que conduisait Richard Berke, résidant aux abattoirs. Il a été transporté par l'officier Porter à une pharmacie où sa blessure a été pansée et déclarée insignifiante, puis à sa résidence au coin des rues Canal et Marais.

—Aujourd'hui, avant midi, le navire de guerre mexicain "Independencia" partira d'Alger, près le quai du ferry de la rue du Canal, pour faire une excursion sur le fleuve. Nous prions le commandant J. Francisco de Zamacona d'agréer nos remerciements pour l'aimable invitation qu'il nous a adressée.

—Le gouvernement des Etats-Unis, désirant faire construire une estrade sur la place Lafayette, en vue d'observations astronomiques, en a demandé l'autorisation au maire et aux administrateurs, qui la lui ont immédiatement accordée.

—A la deuxième cour de district, la succession de Maria Steele, épouse de James H. Steele, celles de Germain Vincent, de Bridget Morris et de George T. Rows, sont ouvertes.

—Les aides D. C. et M. Hennessey, de la police secrète, rapportent qu'Annie Warwick, femme de couleur, accusée d'avoir volé des bijoux, au mois de septembre dernier, a été résidéhce de Mlle Lou Raymond, No 22 de la rue du Bassin, et qui avait été arrêtée quelques jours plus tard, par le capitaine Galvin, du 4ème precint, a été jugée devant la cour criminelle supérieure, mardi de la semaine dernière, le juri n'ayant pu s'accorder a été déchargé et Annie relâchée sous caution.

Le même soir, Annie Warwick et trois des membres du juri, A. S. Schumacher, James A. Heaby et un autre dont on ne connaît pas le nom, ont dîné dans un restaurant de la rue Dauphine. N'ayant pas d'argent pour payer la carte, Annie Wafwick a donné en gage une bague en or, partie des objets volés chez Lou Raymond; celle-ci a reconnu la bague comme étant sa propriété.

**Navigation aérienne.**

UN AÉRONAUTE HEUREUX.

Nous recevons d'Atlanta la dépêche suivante:

Atlanta, Georgie, 3 février 1880.

La descente à Atlanta, aujourd'hui même, d'un ballon gigantesque a causé dans cette ville une indicible émotion. Le voyageur occupant la nacelle était le célèbre comte Heathlmoff, attaché à la Cour de Sa Majesté le Roi du Carnaval. Le comte a quitté la flotte royale au milieu de l'Océan hier à midi, et a traversé sans accident l'immense espace qui le séparait d'Atlanta. Tout le monde était bien à bord. Heathlmoff part aujourd'hui pour la Nlle-Orléans avec des dépêches importantes destinées à Bathurst, le grand chambellan.

C. L. B.

ETAT DE LA LOUISIANE
Bureau de l'Adjudant-Général,
Nlle Orléans 3 février 1880

ORDRES GÉNÉRAUX No 1.

L'état major de Son Excellence le Gouverneur LOUIS A. WILTZ, Commandant en chef, se compose comme suit:

G. T. BEAUREGARD, Adjudant-Général et Chef d'état-major
WILL STEVENS, Inspecteur général
PHIL BUCHANAN, Quartier-maître général.
E. S. LEWIS, Chirurgien général.
GEO W. DUPRE, Commissaire général.

avec le rang de Brigadier général.

Aides de son Excellence, ayant rang de Major

| | |
|---|---|
| R. C. PAYNE | R. T. BEAUREGARD |
| T. L. SHUTE | G. A. LANAUX |
| J. B. LALLANDE | D. H. MOORE |
| L. JASTREWSKI | JOHN CLEGG |
| H. P. HUCKETT | F. S. SHIELDS |
| N. C. BLANCHARD | R. P. COLVIN |
| P. J. TREZEVANT | P. LANAUX |
| A. M. SUMMERS | FRANK KENNEDY |
| W. G. VINCENT | A. L. ROMAN |
| | W. H. ROBERTS |

Ils seront obéis et respectés en conséquence.

A la requête de Son Excellence les officiers désignés dessus se réuniront au bureau de l'Adjudant-Général VENDREDI, 6 du courant, à midi, ponctuellement.

Par ordre de Commandant en Chef,
G. T. BEAUREGARD,
Adjudant-Général.

**Le nouvel almanach des adresses en "City Directory."**

MM. L. Soards & Co., éditeurs du "City Directory," nous ont adressé un exemplaire de leur Almanach des Adresses pour l'année 1880. Cet important travail paraît avoir été fait avec encore plus de soin que l'année dernière, bien que sous ce rapport on n'ait jamais rien pu reprocher à MM. Soards & Co. Leur Almanach ne contient certainement pas autant de noms que ceux de New York, de Chicago ou de St-Louis, puisque la population de la Nouvelle-Orléans est inférieure à celle de ces villes, mais il est aussi complet, et il y règne une clarté et une méthode qui facilitent étonnamment les recherches.

Nous lisons dans l'introduction de MM. Soards & Co:

"Les éditeurs, en présentant au public leur "City Directory" pour 1880, remercient les hommes d'affaires assez libéraux et assez sûrs pour prêter leurs travail et qui en ont facilité l'exécution par leurs souscriptions et leurs annonces.... On le trouvera, nous l'espérons aussi exact et aussi complet que possible; tous les noms et toutes les adresses y trouvent, à l'exception peut-être d'un petit nombre, provenant dans quelques cas de refus opposés aux demandes de renseignements et le plus par des motifs à nous inconnus. Nous nous sommes néanmoins efforcés de remplir ces lacunes en plaçant ailleurs nos renseignements, et nous croyons que ceux qui ont refusé de nous répondre trouveront leurs noms et leurs genres d'affaires dans le "Directory."

On peut se procurer le nouveau "Directory" au bureau des éditeurs, No 5 Commercial Place, coin Camp. Prix, $5 l'exemplaire.

—Le bateau à vapeur Laura L. Davis—Nous appelons l'attention des voyageurs et des expéditeurs que Opelousas, sur le bateau à vapeur, le Laura L. Davis, qui devait partir hier, mais que des avaries ont retenu dans le port, et qui a été forcé de remettre son départ à aujourd'hui, mercredi à 5 heures P. M.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.
Loterie de l'Etat de la Louisiane.
Loterie de l'Etat de la Louisiane.
Loterie de l'Etat de la Louisiane.
Loterie de l'Etat de la Louisiane.
Tirage le 10 Février.
Tirage le 10 Février.
Tirage le 10 Février.
Tirage le 10 Février.
Prix Capital $30,000.

**Le mois de février.**—Ce mois est cette année très fertile en plaisirs et les étrangers seront surpris s'ils ne jouent sur à leur grande satisfaction les fêtes extraordinaires. Il pour ne 5 ait que le 10 au soir; ce que nous nous plaisons aussi à constater c'est que: cette les plaisirs ces nombreux nous nous ville offrir à tous, ne marchaient de leur côté, vont rivaliser, pour offrir de bonnes affaires aux nombreux chalands qui voudront bien honorer leurs établissements d'une visite. Un des grands plaisirs, tous en rapport, et qui ne manquera pas d'attirer l'attention de tous nos visiteurs, c'est l